

Malgré la chute spectaculaire du thermomètre le 3 octobre, avec 0,1°C à Beauvais, histoire de dire qu'il n'a pas gelé, cette première décade est plus chaude que la normale (+1,75°C) y compris les minimales, en raison de la couverture nuageuse qui limite l'albédo. Enfin des précipitations normales avec 20 mm sur la décade à Beauvais, voire excédentaires au sens statistique du terme sur le Valois Multien avec 30 à 40 mm ! Cela ne change rien pour les nappes, mais va faciliter les travaux de semis, récolte, désherbage dans les parcelles qui ressuient normalement.

Quelques parcelles de céréales ont été semées et les plus précoces sont même au stade levée. Par chance, les conditions climatiques limitent pour l'instant le risque insectes piqueurs-suceurs.

COLZA

Quasi fin du risque altises

La plupart des colzas sont désormais bien développés et sont sur une bonne trajectoire pour tolérer des attaques de coléoptères normales, c'est-à-dire normalement régulées, surtout que les conditions climatiques ne sont pas très favorables à ces ravageurs. Par contre, sur les petits colzas en souffrance, il y a peut-être des décisions radicales à prendre avant de continuer à investir, et tant que l'on peut envisager une culture de remplacement en bonnes conditions. Les conditions sont plus propices aux limaces, mais les populations ont été fortement décimées par les conditions estivales surtout si le sol a été un peu travaillé. De plus les colzas sont désormais armés pour résister à des attaques courantes.

Pucerons verts à surveiller jusqu'à 6 feuilles.

Beaucoup de colza ont dépassé le stade limite de sensibilité de 6 feuilles. Pour les autres, il peut être rentable d'intervenir avec [Teppeki](#) 0,1 Kg/ha si plus de 20% des pieds sont colonisés. Il n'y a plus de risque au-delà du stade 6 feuilles. Rappelons qu'une protection est inutile sur les variétés tolérantes à la jaunisse du navet (TuYV) telles que Architect, Cadran, Tentation. Il est important de ne pas intervenir inutilement car si Teppeki est considéré comme un insecticide relativement sélectif et assez respectueux des auxiliaires, les observateurs attentifs constatent que les effets non intentionnels (ENI) ne sont pas négligeables.

Vérifier les cuvettes en cas de retour du beau temps

Les vols de charançons sont perturbés par la météo. Vérifier que les cuvettes jaunes soient toujours en place de sorte que le fond de la cuvette soit au niveau du haut de la végétation comme posé dessus. Régler la hauteur à chaque relevé autant que besoin. La cuvette doit être jaune vif, non délavée et bien propre pour être attractive. La placer du côté de la parcelle ou se trouve un précédent colza. Ne pas trop piétiner autour du piège.

CEREALES

Première levées

Les semis de fin septembre sont déjà levés à la faveur de l'humidité et des températures. Par chance, pour l'instant les conditions climatiques ne sont plus favorables aux pucerons et aux cicadelles psammottettix aliènes. Cette dernière est la seule cicadelle connue vectrice du virus des pieds chétifs. On la distingue des autres espèces ressemblantes et inoffensives grâce aux 5

traits blancs sur le thorax. On ne peut donc vérifier cela qu'en les piégeant sur une plaque jaune enlucée qu'il faut idéalement avoir posé quelques jours avant la levée.

Pour les semis en cours

Nous entrons dans la période de semis idéale en terme de potentiel. Malgré la pluie, les sols sains ressuient assez vite. Les semis en direct dans les couverts ne posent pas de difficulté. Les semis en TCS peuvent être envisagés au cas par cas en fonction des pluies et de la vitesse de ressuyage. En conditions un peu humides il faut se retenir de vouloir faire de la terre fine avec la herse rotative. Tout ce que l'on risque c'est de former des boulettes difficiles à déliter par la pluie, laissant un lit de semence très cavernueux, propice aux limaces mais pas à la levée et à la sélectivité des herbicides racinaires. Mieux vaut des mottes un peu grosses mais anguleuses qui se déliteront plus facilement pour refermer le sillon à la première pluie. Cela se fera encore plus facilement si une roulette de contrôle de profondeur a un peu rappuyé la ligne de semis. Cette roulette est parfois un peu limitante en conditions collantes. Dans ce cas attendre un peu, la perte théorique de potentiel à attendre est largement plus que compensée par le fait de pouvoir semer toutes les graines à la même profondeur autour de 1 à 1,5 cm. Sans roulettes on a tendance à terrer pour enfouir toutes les graines, ce qui pénalise le potentiel par la profondeur excessive et l'hétérogénéité de la culture. Penser au maïs, avec un semis hyper régulier, tous les pains à la même hauteur et toutes les plantes identiques. Ras en semis sur labour.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 8 octobre 2019 (BSV G.C. N°34), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.